COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 03.12.2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
M. Fabien Willemin : Postulat de M. Fabien Willemin et consorts « Déclarer l'urgence climatique».

Président :	Nicolas Büchler (SOC)
Membres :	Claudine Borloz (UDC)
	José Jorge (SOC)
	Simon Lepêtre (PLR)
	Christophe Lombardo (PLR)
	Romain Pilloud (SOC)
	Michel Posternak (PLR)
	Anne Saito (VER)
	Frédéric Willemin (ML) Remplacé(e) par Vincent Haldi
	Fabien Willemin (DA)

La séance de commission s'est tenue le jeudi 30 novembre 2023. La Municipalité est représentée par Mme Irina Gote, accompagnée par M. Patrick Aubort, Chef du service Voirie & espaces verts. Nous les remercions pour leur présence ainsi que pour la qualité d'échange.

Parole au postulant :

En préambule, et après avoir été confirmé dans ses fonctions par les commissaires, le président passe la parole au motionnaire, M. Fabien Willemin, pour qu'il explicite le raisonnement l'ayant amené au dépôt du présent postulat.

M. le postulant espère que le réchauffement climatique et l'impact de l'humain sur la climat n'est dénié par personne et il ne va ainsi pas relire le texte de son postulat. Cela étant, et selon les données en sa possession, nous devons réduire en Suisse de 20x notre impact en CO2 sur l'atmosphère, et la population mondiale va très rapidement subir des catastrophes naturelles de plus en plus graves. Il cite en exemple la problématique de la réduction des espaces cultivables sur l'entier de la planète, qui amènera nécessairement des famines en chaine. Il rappelle enfin que le but de son postulat est symbolique, et qu'il encourage ainsi la commission puis le Conseil à prendre acte de ce dernier, mettant en avant que le Conseil est conscient de la problématique et s'engage.

Parole à la Municipalité, représentée par Madame Irina Gote :

Suite à ces propos préliminaires, la parole est donnée à Madame la Municipale Irina Gote, qui expose la position de la Municipalité.

Madame la Municipale introduit ses propos en précisant que le débat doit se faire dans la commission puis en plénum. Elle rappelle à ce titre que lors des débats sur la création d'un poste de délégué à la durabilité et d'un poste de délégué à la mobilité, les votes ont été relativement serré. Elle juge ainsi que la Municipalité elle est pleinement engagée mais il faut que le Conseil en tant qu'autorité législative soit clair sur la question

Madame la Municipale rappelle ainsi que Montreux s'est engagée depuis de nombreuses années pour contrer les effets du réchauffement climatique. C'était par exemple la première commune vaudoise à bénéficier du Label Gold Energie, ainsi qu'une commune pionnière en engageant un délégué à l'énergie. Elle rappelle le programme de la législature sur lequel la Commune à communiqué, et qui contient de nombreux points et mesures permettant de lutter contre le réchauffement climatique et ses effets. Selon elle encore, la Commune doit s'engager sur deux axes : réduire son empreinte carbonne, et anticiper les problématiques liées au réchauffement climatique sur son sol (feux de forêts, îlots de chaleur, plan canicule, etc).

Madame la Municipale nous explique encore que la structure des services a été revue afin d'intégrer ces problématiques. Par exemple, un Groupe de Travail (GT) a été créé afin de réfléchir aux mesures qui peuvent être prises, et ce GT compte un représentant de chaque dicastère. C'est ce GT qui a pu mettre sur la table le plan de durabilité de la Commune, qui prévoit par exemple la mise en place de soutien pour rénover les bâtiments, un plan de rénovation des immeubles communaux, un plan de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleurs, etc. Ce sont des mesures concrètes, qui font partie d'un catalogue encore plus complet mais dont la liste exhaustive serait trop longue à citer. La Municipalité reconnait qu'il lui manque en revanche et aujourd'hui un échéancier temporel qui permettra de prioriser les actions qui seront réalisées. Cela est cependant au programme puisqu'un délégué durabilité va bientôt être engagé et que ce sera une priorité. Sur le plan énergétique enfin, les mesures sont prévues, font l'objet d'un plan communal, et la Confédération nous oblige à le revoir régulièrement.

Par ailleurs, et concernant la potentielle question de la recevabilité du postulat, la Municipalité juge qu'il est tout à fait recevable. Plusieurs commissaires abondent dans ce sens et des précédents avis juridiques de la DGAIC avaient confirmé que sur un postulat, il ne pouvait pas fondamentalement avoir de débat concernant la recevabilité. Le traitement des motions, quant à lui, peut être plus discutable.

Synthèse des débats :

Arguments en faveur du postulat :

Plusieurs commissaires relèvent la vision Municipale et saluent les mesures prises pour faire face à la crise climatique. En revanche, ils estiment que nous n'avons que peu de données chiffrées en termes de temporalité, par exemple sur la volonté de la baisse des émissions à effet de serre. Dans d'autres communes, des plans climat avec engagement de compétences pointues ont été mis en place et portent leurs fruits.

Il est rappelé par plusieurs commissaires qu'une écrasante majorité de scientifiques sont unanimes sur les impacts de l'activité humaine sur le réchauffement climatique. Il est à ce titre rappelé que le GIEC, notamment, rend un rapport extrêmement alarmant chaque année, avec des données solides et des impacts très clairs sur la qualité de vie des habitants de la planète.

Dans le même sens, il est rappelé que la science a permis à toute la société de progresser depuis 300 années, et que dans ce cas-là, il serait peut-être opportun de lui faire confiance. Par ailleurs, lorsque nous parlons de réchauffement climatique, il est nécessaire de rappeler que cela fait plus de 50 ans que la communauté scientifique est au clair sur les conséquences du réchauffement climatique. Les rapports le montrent et le démontrent, ce sont des catastrophes grandiloquentes qui nous attendent, avec des millions et des millions de morts.

Dans ce contexte, plusieurs commissaires jugent que les Communes doivent faire leur part du boulot. Evidemment, elles ne peuvent pas tout résoudre seules, mais elles font partie de la chaîne. Il est rappelé par ces mêmes commissaires que dans les prochaines années, il est probable que le territoire communal soit soumis à des événements climatiques qui toucheront directement notre population, et que dans ce

sens-là, il faut accepter ce postulat. Dans le même sens, un commissaire estime que de déclarer l'urgence climatique donne une vision. C'est un acte symbolique qui peut unir, à la fois le politique, mais également la population. Plusieurs commissaires estiment également que la responsabilité du politique est d'anticiper. Nous sommes déjà en retard sur cette question, mais nous ne pouvons pas repousser encore les délais, et chaque niveau de la confédération doit prendre ses responsabilités, communes comprises. Il faut donc que nous sachions précisément sur quels axes travailler, et l'établissement d'un plan climat tel que demandé dans le postulat pourra y répondre.

Sur cet aspect, un commissaire explique que la commune de Vevey, dans son plan climat de 250 pages, analyse les lieux habités à risques (chaleur, crues de la Veveyse, etc.). Ceci permet ensuite de mettre en place des mesures concrètes (perméabilisation des sols, végétalisation des places, etc.). Une analyse du territoire permet de mesurer les axes que nous devons travailler, et d'essayer d'y faire face de la meilleure manière.

Arguements en défaveur du postulat :

A contrario des éléments préalablement exposés, un commissaire fait observer que si personne ne met en doute l'existence du réchauffement climatique, il n'en va pas de même de son évolution sur le long terme, ni de l'importance de sa composante anthropique. Il dit que les scientifiques ne sont pas unanimes sur ces aspects.
Selon lui, une analogie évidente peut être faite avec l'événement de la "mort des forêts": dans les années 80, les forêts suisses étaient mal en point. Les écologistes de l'époque avaient alors mis en avant des scénarios catastrophistes (destruction des forêts de montagne en 5 ans). Et d'après lui, force est de constater, que 40 ans plus tard nos forêts sont éclatantes de santé. Il pense par ailleurs que de nombreuses mesures sont prises actuellement pour contrer le réchauffement climatique, et qu'elles sont largement suffisantes. Par ailleurs, certains rappellent que la Suisse est un tout petit pays, ne contribuant que par 0.1% aux émissions mondiales de CO2, et que nous ne pourrons pas tout faire. Aussi, il est relevé que nous faisons partie, en tant que commune, d'un état, vaudois, et confédéral. Et que des mesures sont souvent décidées par en haut !

Pour d'autres, le terme donné à ce postulat est trop large. Est-ce qu'une ville constate l'urgence climatique, la subit, et/ou la déclare ? Ils relèvent également qu'il y a la question de ce que nous faisons nous-mêmes en qualité de conseillers communaux ? Nous votons les budgets, nous attribuons les dépenses. Plusieurs commissaires seraient en ce sens plus favorables à voter directement un plan climat concret, avec des mesures concrètes. Pour ces ccommissaires, ils ne voient pas de sens à voter ce postulat. Selon eux, nous, conseillers communaux, devons décider des projets que nous devons soutenir et qui sont portés par la Municipalité. Ils sont plusieurs à ainsi juger que ce postulat est trop flou, et criant à la catastrophe par le terme de l'urgence, ce qui n'est selon eux pas nécessaire.

Pour certains conseillers, les propos tenus par les commissaires favorables à ce postulat ne tiennent pas la route, puisque beaucoup d'éléments dépendent du Canton. De plus, notre commune débat à nouveau de son PACOM. Ainsi, ils ne voient pas de sens à soutenir un postulat aussi vague, dont beaucoup de thèmes seront repris dans le PACOM. Enfin, les commissaires défavorables au postulat sont fiers de ce qui a été amené par la Municipalité, et des nombreuses mesures qui sont prises. Ils jugent que ce postulat est un coup politique, auquel ils ne donneront pas leur soutien.

En finalité, les commissaires tombent d'accord sur un point : ce postulat ne fera pas l'unanimité, et il semble difficile de faire évoluer les avis exprimés de prime abord par les différents commissaires. Ainsi, le président de la commission propose de procéder au vote.

Conclusion

En conclusion, c'est par 5 voix pour et 5 voix contre que ce postulat est accepté, par la voix prépondérante du président de commission.

5 oui, 5 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Nicolas Büchler (SOC)